



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**10 NOVEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2022-286**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 novembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Andis SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.

**REPRESENTE(S)** : Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Sébastien MENARD

=====

**Adhésion à la charte d'engagement EcoWatt, proposé par RTE et l'Ademe**

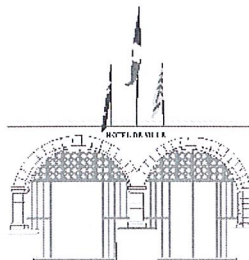
M. Rémi GENIS expose :

Mes chers collègues,

**Considérant** que du fait de l'arrêt presque total des livraisons de gaz russe en Europe et du manque de disponibilité du parc nucléaire, la France fait face à une tension des approvisionnements en gaz et électricité.

**Considérant** que dans ce contexte énergétique tendu, le site monecowatt ([www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)), porté par RTE (Réseau de Transport de l'Electricité) et l'ADEME (agence nationale de la transition écologique), incite les français, entreprises et collectivités à adopter une consommation d'énergie responsable et ainsi à contribuer à la réduction des risques de coupure d'électricité lors des périodes hivernales de forte consommation.

**Considérant** qu'EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français et le niveau de consommation, région par région. A chaque instant, des signaux clairs (de vert à rouge guident les citoyens pour adopter les bons gestes à domicile ou sur le lieu de travail afin de limiter la consommation d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français



sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

**Considérant** que le dispositif Ecowatt met à disposition l'information nécessaire pour consommer mieux et moins.

**Considérant** qu'en signant la charte EcoWatt, la ville de Perpignan s'engage à réaliser une série d'actions permettant de diminuer les consommations d'électricité et de sensibiliser à la sobriété énergétique ses agents et habitants:

Parmi les actions détaillées dans la charte on peut noter :

- Diminuer l'impact de l'éclairage public
- Optimiser l'utilisation du chauffage dans les bâtiments publics
- Mener des actions de sensibilisation des jeunes publics pour mieux consommer l'électricité
- Inciter le grand public à s'impliquer en donnant de la visibilité au dispositif EcoWatt
- Relayer les signaux d'alerte RTE auprès de la population
- Inciter les agents à adhérer à la démarche EcoWatt
- Sensibiliser les agents aux écogestes sur le lieu de travail

**Considérant** que dans le cadre de son Plan Climat, Perpignan a déjà engagé des actions structurelles et des investissements importants pour réduire de façon significative et dans la durée, sa consommation d'énergie.

**Considérant** que la charte Ecowatt participe à la mise en œuvre des ambitions de son plan Climat.

**Considérant** que par son plan Climat et la charte Ecowatt, Perpignan affiche son engagement de préservation des ressources et du respect de l'environnement dans une démarche auprès des citoyens mais aussi de ses propres agents.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la signature de la charte d'engagement EcoWatt portée par RTE et l'ADEME,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-2022110-163950-DE-J-J

Accusé reçu le : 22 NOV. 2022

Affiché le : 22 NOV. 2022

M. Rémi GENIS, Pour le Maire l'Adjoint délégué





## CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOWATT DES COLLECTIVITES ET DES TERRITOIRES

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

**Rémi GENIS**

### PREAMBULE

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français et le niveau de consommation, région par région. A chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

De par leurs spécificités en tant qu'acteur public, mais aussi du fait de leur proximité avec les citoyens, les collectivités territoriales occupent une place centrale et sont des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement pour la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, les collectivités peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- en tant que gestionnaire d'équipements publics
- en tant qu'acteur public et interlocuteur naturel de ses administrés et des entreprises de son territoire
- en tant qu'employeur

Alors que chaque geste compte et que la transition énergétique est l'affaire de tous, EcoWatt est un outil supplémentaire à la disposition des acteurs des territoires engagés dans une meilleure consommation de l'électricité, en proposant un cadre à cette action.

### OBJET

Par la signature de la présente charte, La Ville de Perpignan, représenté(e) par Rémi Génis, en qualité d'Adjoint délégué au développement durable et à la gestion de l'énergie, souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. Elle choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique.

Pour accompagner Perpignan dans son action visant à mobiliser et à fédérer ses administrés, ses salariés et les entreprises autour de la démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME accompagneront la collectivité dans l'appropriation de celle-ci et lui fourniront un kit de communication.

En signant la charte EcoWatt, la ville de Perpignan s'engage à réaliser une série d'actions permettant de diminuer les consommations d'électricité et de sensibiliser à la sobriété énergétique ses agents et habitants, contribuant ainsi à mettre en œuvre les ambitions de son propre Plan Climat en terme d'économies d'énergie.

## ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'ECONOMIES D'ENERGIE STRUCTURELLES

Le signataire est parfaitement informé que son engagement en lien avec EcoWatt ne saurait se substituer à un engagement structurel et mené tout au long de l'année pour modérer la consommation d'énergie, quel que soit le type d'énergie, des équipements publics dont il est gestionnaire.

De telles actions structurelles sont fondamentales pour contribuer à l'atteinte des objectifs français et européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles passent notamment par :

- Agir sur l'éclairage des équipements publics et sur l'éclairage public**
  - en modernisant les solutions d'éclairage et en œuvrant au déploiement des LED pour l'éclairage public (remplacement de 5000 luminaires par du Led sur les 4 prochaines années – 3M€) et pour l'éclairage intérieur des bâtiments (objectif 5 bâtiments équipés/an)
  - en éteignant les lumières des locaux inoccupés
  - en limitant les décorations lumineuses et les éclairages ornementaux
  
- Poursuivre le déploiement de capteurs de pilotage de la performance des bâtiments** : mesure des consommations d'électricité, d'eau, température... (5 à 10 bâtiments/an).
  
- Mieux faire connaître et appliquer la température réglementaire de consigne du chauffage à 19° dans les locaux**
  
- Réduire l'utilisation de la climatisation**
  - en restreignant la climatisation aux locaux dont la température dépasse 26°C

## LES ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE EN LIEN AVEC LES SIGNAUX ECOWATT

Ecowatt permet aux collectivités de déployer des actions sur une base volontaire, de sensibiliser les acteurs de leur territoire aux enjeux d'une meilleure consommation de l'électricité et de valoriser les actions mises en œuvre. Cette implication peut prendre des formes multiples. La situation de chaque collectivité étant spécifique, le signataire identifie les actions les plus adaptées à sa situation. Ce choix se concrétise par la sélection d'actions retenues ci-dessous.

Ces actions sont à entreprendre ou accentuer en cas de signal orange et rouge, durant les pics de consommation (principalement 08h-13h et 18h-20h).

### En tant que gestionnaire d'équipements publics

#### *Modérer sa consommation d'électricité pendant les pics de consommation*

- Diminuer l'impact de l'éclairage extérieur des bâtiments publics lors des alertes EcoWatt**
  - en diminuant et en modulant son intensité
  - en limitant les décorations lumineuses et les éclairages ornementaux

- Diminuer l'impact de l'éclairage public lors des alertes EcoWatt**
  - en diminuant et en modulant son intensité
- Optimiser l'utilisation du chauffage dans les bâtiments publics lors des alertes EcoWatt**
  - en baissant d'un ou deux degrés la température
  - en baissant la température à 16°C en fin de journée
  - en programmant le chauffage en fonction des horaires de présence
- Planifier ses fortes consommations lors des alertes EcoWatt**
  - en réduisant la consommation de certains équipements entre 8h et 13h et entre 18h et 20h ou en reportant le lancement d'activités fortement consommatrices d'électricité hors de ces périodes

### En tant qu'acteur public

- Mener des actions de sensibilisation des jeunes publics** au mieux consommer l'électricité en intervenant notamment dans les établissements scolaires : un programme d'éducation au développement durable est déjà en place avec des actions de sensibilisation aux économies d'énergies, aux éco-gestes et énergies renouvelables.
- Mener des actions de sensibilisation aux éco-gestes** vers des publics spécifiques : professionnels (entreprises, commerces...), associations, grand public...
- Inciter le grand public à s'impliquer** en donnant de la visibilité à l'externe au dispositif EcoWatt et en invitant les citoyens à s'inscrire sur [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)
  - en communiquant sur les actions mises en place
  - en relayant la démarche EcoWatt dans les espaces publics
- Relayer les signaux d'alerte** auprès de la population via les différents outils de communication disponibles et notamment sur les réseaux sociaux

### En tant qu'employeur

- Inciter les collaborateurs à adhérer à la démarche**
  - en les incitant à s'inscrire sur le site web [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)
  - en associant spécifiquement les services techniques concernés (bâtiments, éclairage public, transports publics)
- Communiquer et valoriser en interne** le dispositif EcoWatt à l'aide des supports mis à disposition
- Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes** sur le lieu de travail en les invitant
  - à éteindre les appareils et lumières inutilisés, en particulier en périodes d'alerte : envoi d'un message sur tous les appareils informatique en cas d'alerte.

## INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche EcoWatt, la collectivité identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom : Cottineau

Prénom : Sandrine

Fonction : Responsable Transition Energétique et Développement Durable

Téléphone : 04 68 66 32 35

Adresse électronique : [ecowatt@mairie-perpignan.com](mailto:ecowatt@mairie-perpignan.com) /  
[cottineau.sandrine@mairie-perpignan.com](mailto:cottineau.sandrine@mairie-perpignan.com)

Adresse postale : Hôtel de Ville, 66600 Perpignan

## COMMUNICATION

RTE valorise auprès des médias les engagements des partenaires Ecowatt. Durant et hors période de tension.

Lors des situations de tension sur le système électrique (alerte rouge), Ecowatt serait la plate-forme d'information unique vers laquelle tous les Français seraient renvoyés pour trouver des informations sur les éventuelles coupures.

L'attention des médias serait portée sur les exemples concrets d'engagements d'entreprises partenaires.

Si une opportunité se présentait, souhaitez-vous être contacté par RTE pour témoigner sur votre engagement, notamment sur le site internet EcoWatt ou auprès des médias ?

Oui  Non

Souhaitez-vous que le logo de votre collectivité soit inséré sur le site EcoWatt, dans la rubrique « partenaires » ?

Oui  Non

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Signature

Tampon de la collectivité